

REGLEMENT DU JEU

Quel intérieur Cocoon êtes-vous ?

Article 1

La société BECQUET organise en France Métropolitaine un jeu intitulé « Quel intérieur Cocoon êtes-vous ? » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué automatiquement selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant). Le jeu débute le 08 octobre 2015 et se termine le 29 octobre 2015. Le tirage au sort aura lieu le 29 octobre 2015.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes se connectant sur l'url : <http://concours.becquet.fr/index/> à l'exception des membres du personnel Becquet et de leur famille.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est autorisée pendant toute la durée du jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3

Présentation des lots : 10 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100 euros (valeur moyenne d'un plaid façon fourrure sur becquet.fr) à valoir chez Becquet.

En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contrevaletur de leur lot en argent.

Article 4

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation, de répondre aux 3 questions permettant de déterminer son profil et d'enregistrer sa participation.

Afin de déterminer les gagnants, la Direction Juridique de BECQUET désignera 10 gagnants après la clôture du jeu parmi toutes les participations enregistrées.

Article 5

Les gagnants recevront leur bon d'achat par courrier (à l'adresse postale qui aura été renseigné lors de la participation) dans le mois suivant la fin du jeu mais celui-ci ne sera utilisable que sur le site internet de Becquet. Les gagnants autorisent la publication de leur nom, la ville où ils habitent, et sauf indication contraire, la reproduction de leur photo à toute fin publicitaire. Le nom des gagnants pourra être obtenu sur demande écrite à BECQUET SASU, ZI la Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex

Article 6

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant. Ils peuvent l'exercer en écrivant à l'adresse suivante BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex et en joignant la copie de leur pièce d'identité.

Article 7

Becquet ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, cette opération devait être modifiée ou reportée.

Article 8

Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande sous la référence 15012014 en écrivant à BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex (Le timbre de participation et de demande de règlement sera remboursé au tarif en vigueur).

Article 9

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.